

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 05944
Numéro SIREN : 840 427 041
Nom ou dénomination : 3SA CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2023 sous le numéro de dépôt 17877

3SA CONSEIL
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 1 Allée de la Limite – 93 340 LE RAINCY
840 427 041 RCS BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 10 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai à dix heures,

Les associés de la société 3SA CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, divisé en 30 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 1 Allée de la Limite 93340 LE RAINCY, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Laurent BOISSY, titulaire de 12 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Steeve FONTAINE, titulaire de 6 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Frédéric ROUSSEL, titulaire de 12 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric ROUSSEL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de la gérance,**
- **Constatation d'une erreur matérielle sur la durée de nomination du Commissaire aux comptes.**
- **Constatation d'une erreur matérielle sur la mission confiée au Commissaire aux comptes.**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate l'erreur matérielle tenant en la nomination du Commissaire aux comptes titulaire, Caroline SEKALSKI, domiciliée 16, Rue Albert Einstein 77420 CHAMPS-SUR-MARNE et du Commissaire aux comptes suppléant, Vincent DOMON domicilié 16, Rue Albert Einstein 77420 CHAMPS-SUR-MARNE, pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à la décision de l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier la durée du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant, pour le porter à six exercices, soit jusqu'à la décision de l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale modifie la mission confiée au commissaire aux comptes, qui exercera sa mission conformément aux articles L 823.3 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Laurent BOISSY
Gérant



Steeve FONTAINE
Gérant



Frédéric ROUSSEL
Gérant

